

DECISION DE LA PRESIDENTE N°15/2025

OBJET : Modification des dates et lieux des Conseils Communautaires

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu la délibération n° D2020_07_04_087 du 16 juillet 2020 portant sur l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu la délibération n° D2020_07_04_092 du Conseil Communautaire en date 16 juillet 2020 portant délégations du Conseil Communautaire à Madame la Présidente et modifiée par les délibérations n° D2021_04_04_099 en date du 29 avril 2021 et n° D2021_10_09_200 du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021.

Vu la décision n°32/2024 du 12 décembre 2024 portant sur la désignation des lieux fixant les prochains conseils communautaires,

Vu cette même décision fixant initialement les dates des Conseils communautaires aux 12 juin et 3 juillet 2025,

Considérant la nécessité de modifier ces dates pour des raisons d'organisation,

DECIDE

Article 1 :

D'annuler les séances du Conseil communautaire initialement prévues les 12 juin et 3 juillet 2025.

Article 2 :

De reporter la séance du Conseil communautaire prévue le 12 juin 2025 au 19 juin 2025, et celle prévue le 3 juillet 2025 au 10 juillet 2025.

Article 3 :

De fixer le Conseil Communautaire du 19 juin 2025 à la salle polyvalente de Marlieux et celui du 10 juillet 2025 à la salle polyvalente de Saint-Trivier-sur-Moignans.

Article 4 :

La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne, le 10 juin 2025.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS



L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.